

COMPTE-RENDU CTL du 1^{er} Juin 2017

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.FRAYSSSE, M.LUNEAU.
M. COATANEA, secrétaire.
Représentants du personnel : Pierre OBLIN, Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFIP.

Le CTL s'est ouvert à 9 h 00.

1°) SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SPFE

M.FRAYSSSE et Mme DESLANDES nous ont présenté les modalités de mise en place au 1^{er} septembre 2017 du nouveau Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, issues des différents groupes de travail et de la décision finale du Directeur.

Les deux ex-services restent chacun à leur étage, ce qui obligera la chef de service et les agents chargés de la comptabilité à naviguer entre les deux niveaux. Mais le Président nous a rassurés : ils disposeront d'un ascenseur tout neuf, qui, bien entendu, ne se fait jamais attendre !

De plus, la Direction n'a pas encore tranché quant à l'installation d'un bureau pour la chef de service dans les locaux de l'Enregistrement.

Par contre, le bureau actuel d'accueil de l'Enregistrement sera rapproché des fenêtres, et le SIE sera isolé de l'Enregistrement. Grâce à une signalisation adaptée, les visiteurs devraient normalement être dirigés sans accroc vers le bon service.

Un serveur vocal sera mis en place avec un numéro dédié au SPFE, et trois propositions de mise en relation, compréhensibles par le commun des mortels.

Afin de rattraper le retard de saisie des déclarations de successions, et conformément à une mesure de simplification, les déclarations inférieures à 10 000 € brut ne sont déjà plus indexées.

Quant à l'avenir, si les fichiers du SPFE devaient être ouverts aux notaires comme prévu prochainement, et lorsque l'obligation de téléacter rentrera en vigueur, ce sont environ 50 % des effectifs du SPF actuel qui seront appelés à disparaître.

2°) PROJET D'ARRETE RELATIF AUX SERVICES CHARGES DE LA PUBLICITE FONCIERE ET AUX SERVICES CHARGES DE L'ENREGISTREMENT

Etant donné que le module recouvrement de FIDJI est encore à l'état embryonnaire, cet arrêté permettra juridiquement au SIE de prendre en charge diverses amendes et pénalités, et d'effectuer leur recouvrement.

Vos représentants ont choisi de ne pas prendre part au vote, car, à notre sens, l'avis des représentants du personnel serait plus utile sur des sujets moins anecdotiques.

3°) PRESENTATION DU PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES EN CHARGE DES MISSIONS DOMANIALES ET DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT

La gestion de ces missions au sein du Département de l'Indre est transférée comme suit :

- gestion domaniale à Orléans (opérations complexes, contentieux...) avec maintien d'un Service Local du Domaine (SLD) à Châteauroux

- mission d'évaluation domaniale transférée à Tours (portant sur les 2 départements de l'Indre-et-Loire et de l'Indre)

À ce jour, le service départemental de France Domaine est composé de 2 A évaluateurs et d'1 B.

Cette modification des missions entraîne des conséquences non négligeables pour nos collègues travaillant dans ce service.

La Direction les a, depuis Septembre, informés et accompagnés sur la modification de leur activité.

Cependant, les 2 collègues évaluateurs n'ont pas souhaité quitter Châteauroux pour suivre la mission sur Tours et ont donc été contraints de participer au mouvement national de mutation. À ce titre, et au jour du projet de mouvement, le premier évaluateur obtient un poste en Direction (il serait appelé à intervenir auprès du contrôleur restant sur les missions du SLD) tandis que le deuxième se retrouve ALD (A la Disposition du Directeur).

La mission initialement dévolue à France Domaine a donc implosé, et voici encore une compétence qui quitte partiellement l'Indre au profit de deux locomotives régionales : Tours et Orléans.

Notre département est encore perdant sans contrepartie : au secours sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?
Les représentants du personnel ont voté contre à l'unanimité, pour les raisons supra, et parce que nos collègues se voient obligés de changer de mission, même s'ils ont pu conserver leur résidence, en raison des règles de gestion actuelles.

4°) TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE

Comme l'année dernière, le TBVS a révélé votre très grande implication professionnelle. En effet, les écrêtements, reports de congés et remplissage des CET démontrent un excellent cru : l'Administration est largement gagnante, félicitations !
1 481 jours ont été placés en compte-épargne-temps, contre respectivement 1 255 et 1 173 pour les deux années précédentes.

Le nombre d'écrêtements horaires diminue, tout en se maintenant à 356 par an (allant d'une minute à plusieurs dizaines d'heures), sachant que les écrêtements journaliers ne sont pas comptabilisés (individu assez résistant pour travailler plus de 10 heures par jour).

Signalons que 3 personnes se sont fait écrêter plus de 100 heures par an.

Comme l'année dernière, la Direction a sensibilisé les chefs de service à cette situation qui peut traduire des situations bien différentes d'un service à l'autre et d'une personne à l'autre. Gageons qu'au prochain examen du Tableau de Bord de Veille Sociale, la situation sera exactement la même, voire pire ...

Nous avons profité de ce sujet pour aborder la sécurité, puisque le dernier baromètre social fait ressortir que l'Indre figure en 4^e position dans la liste des départements où les agents se sentent le moins en sécurité. Devant nous, la Corse du Sud, la Seine Saint Denis et les Pyrénées Orientales.

Aucune explication logique n'a pu ressortir de ce constat.

Concrètement, sachez que les courriers menaçants doivent donner lieu à une fiche de signalement, rédigée soit par un agent, soit par le responsable de service, avec remontée à la Direction.

Si vous étiez amené à porter plainte, il vous est fortement conseillé de ne pas y aller seul, mais de vous faire accompagner par un référent de la Direction. L'indication de votre domicile devra être la DDFiP, rue Albert 1^{er} à Châteauroux.

5°) QUESTIONS DIVERSES

- La Trésorerie Amendes est toujours à l'état de projet. Elle se ferait, si elle se fait, sans fusion des bases.
- La Direction n'a pas proposé à la Centrale de fusionner une ou plusieurs RAN existantes.

Fin de la réunion à 12H45.